

**Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 8 juin 2016 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

**Est absente :**

Madame la conseillère Pauline Sauvé

**Est aussi présent :**

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard

**Membre de la presse :**

Monsieur Jean Lacaille du Journal La Gatineau

**Citoyens**

Monsieur Jacques Suzor	Madame Cheryl Christensen
Monsieur Sam Émond	Monsieur Victor Maheral
Madame Charlie-Ann Dubeau	Monsieur Ronald Dubeau
Madame Andrée Bertrand	Monsieur Jeannot Lafrenière
Madame Denise Bélanger	Madame Diane Bélanger
Monsieur Jean-Claude Loyer	Monsieur Martin Lafrenière

---

**Note au procès-verbal**

Madame Cheryl Christensen dépose une pétition quant à l'adoption du Règlement # 2016-05-002 concernant la limite de vitesse sur les Chemins Ryanville, Sage et Labelle. Elle demande de reconsidérer la position du conseil municipal à cet effet et souligne qu'un ajout de panneaux de circulation aurait dû être envisagé avant de recourir à ce moyen drastique parce que la majorité des signataires de la pétition sont des usagers réguliers de cette voie de circulation. Il est convenu de reporter ce point à la prochaine rencontre du Comité services aux citoyens pour considération.

---

**Ouverture de la séance par le maire**

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2016-06-156 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-06-157 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Public – Période de questions**

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 150 du code municipal et les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

**2016-06-158 Rapport d'incendie de mai 2016**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de mai 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-159 Inspection télévisuelle de 200 mètres de conduite d'égout dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de mandater l'entreprise Chrystal Drain, selon la recommandation du Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), au coût de 3,834.16 \$, pour l'inspection télévisuelle de 200 mètres de conduite d'égout dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et ce, à partir du poste budgétaire # 02-414-00411.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-160 Réparation des ralentisseurs (speed bumps) sur le chemin Lachute**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'effectuer la réparation des ralentisseurs («speed bumps») déjà en place sur le chemin Lachute et de s'assurer que la signalisation est conforme au Tome 5 de la signalisation du Ministère des Transports du Québec (MTQ) conformément à la demande de Madame Line Lachapelle.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-161 Installation d'une rampe d'accès pour handicapés pour améliorer la qualité des utilisateurs au bureau municipale**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de préparer un avis public à transmettre par courriel et d'afficher dans les commerces locaux afin d'aviser la population à mobilités réduite d'utiliser l'entrée de la caserne des pompiers pour accéder aux services municipaux et ce, temporairement jusqu'à l'agrandissement des bureaux municipaux.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-162 Travaux de réfection de la piétonnière à l'intersection du chemin Lac-Vert et du chemin Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser Monsieur Éric Saumure du Service de génie municipale de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), à signer, pour et au nom de la municipalité, les demandes d'autorisation nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux de réfection de la piétonnière à l'intersection du chemin Lac-Vert et du chemin Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-163 Utilisation du bois traité de type MicroPro Sienna**

---

**Considérant** les demandes d'utilisation de bois traité MicroPro Sienna dans la marge de protection riveraine et dans le littoral pour la construction de quais.

**Considérant** que le Règlement de contrôle intérimaire RCI 2009-206 aux articles 5.10 et 8.1 prohibent l'utilisation de certains matériaux dans la rive et dans le littoral.

**Considérant** que le département d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a indiqué par courriel l'interdiction de se servir de ce matériel dans la rive et le littoral.

**Considérant** que selon la prétention du fabricant, ce matériel est approuvé pour contact avec l'eau douce et devrait être permis.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de préciser sa position vis-à-vis l'utilisation dans la rive et le littoral du bois traité de marque MicroPro Sienna et que dans l'attente de la position officielle de la MRCVG, l'inspecteur municipal n'émette pas de permis de construction dans la rive ou le littoral où ce type de matériel serait utilisé.

Le président demande le vote.

**Pour** : Monsieur le maire Gary Lachapelle, Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Monsieur le conseiller Gilles Labelle et Monsieur le conseiller Réjean Hardy

**Contre** : Monsieur le conseiller François Lafrenière

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

##### **2016-06-164 Création de la Maison des Jeunes de Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'aménager le centre communautaire temporairement, jusqu'à ce qu'un local adéquat soit mis en place, pour la création de la Maison des Jeunes de Lac-Sainte-Marie en aménageant un espace au sein de la grande salle avec panneaux mobiles pour que les jeunes de la municipalité puissent disposer d'un local pour la réalisation de leur activités et événements et ce, à partir du poste budgétaire # 02-70120-522.

Le président demande le vote.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2016-06-165 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016 - 2017**

---

**Considérant** les chemins du Poisson-Blanc et Lac Brochet requiert des travaux d'amélioration par un rechargement en matériaux granulaires, de remplacement de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre représentant un total des travaux de 190 000\$;

**Considérant** que la municipalité devra effectuer une partie de ses travaux en régie, et procédera par appel d'offres pour les fournitures nécessaires à la réalisation des projets;

**Considérant** qu'une aide financière dans le cadre du PAARRM peut être mise à la disposition de cette dernière afin de la soutenir dans la réalisation desdits travaux de mises aux normes;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de soumettre une demande d'aide financière de 50,000.00 \$ à Madame la Ministre de la Justice Stéphanie Vallée dans le cadre du PAARRM 2016-2017 parce que la municipalité a l'intention d'investir des montants appréciables à la réalisation de ces projets bénéfiques pour les usagers qui empruntent le réseau routier de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2016-06-166 Invitation au tournoi de golf en mémoire de Michel Émond, Wayne Brennan et Guy Monette**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de payer le souper des élus municipaux au montant de 50.00\$ chacun et de verser la somme résiduelle, à concurrence de 500.00 \$ en tout, à titre de don envers le financement de l'Aréna de Low, lors de la tenue du tournoi de golf 2016 Michel Émond, Wayne Brennan et Guy Monette, au Club de golf Mont-Ste-Marie le 15 juillet 2016 à partir du poste budgétaire # 02-70290-996.

Le président demande le vote.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-167 Adoption du Règlement # 2016-06-01 déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**

**Considérant** qu'un avis de motion a été passé le 4 mai 2016 pour adopter le Règlement # 2016-06-01 déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

**Par conséquent**, Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le Règlement # 2016-06-01 déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**La Municipalité de  
Lac Sainte-Marie**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**RÈGLEMENT NO 2016-06-01**

**RÈGLEMENT 2016-06-01 DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

**Considérant** que le conseil d'une municipalité, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q.c.C-27.1), peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité.

**Considérant** qu'un tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation.

**Considérant** la volonté du conseil municipal est d'alléger le travail du directeur général en matière de contrôle budgétaire et de s'assurer de l'application avec rigueur des politiques d'achat et de gestion contractuelle en vigueur.

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 mai 2016 par la conseillère Madame Pauline Sauvé.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le Règlement 2016-06-01 déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et que le conseil municipal statue et décrète ce qui suit :

**Article 1 – Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 2 – Délégation de pouvoir autorisant des dépenses**

Le conseil délègue à l'adjointe aux finances les pouvoirs l'habilitant à autoriser les dépenses ou à passer les contrats s'y reportant :

**Article 2.1 – Champs de compétence de la délégation**

La présente autorisation concerne, non limitativement, les dépenses courantes comme les dépenses d'électricité, les frais de téléphone, les frais pour le matériel et l'équipement nécessaires aux employés de la municipalité, les frais d'entretien inhérents à tout bien, meuble ou immeuble, véhicule outils et équipement d'entrepreneur, qui sont la propriété de la municipalité ou ceux dans lesquels la municipalité a un

intérêt, les achats couverts par la petite caisse concernant tous les postes budgétaires dans les champs de compétences suivants :

- Administration générale;
- Sécurité publique;
- Transports ;
- Hygiène du milieu ;
- Aménagement, l'urbanisme et le développement;
- Loisirs et la culture;
- Frais de financement;
- Immobilisations;
- Affectations.

Font également partie des dépenses, dont l'autorisation est déléguée par le présent règlement, les dépenses qui se rattachent à une demande de soumission ou à une soumission approuvée par le conseil.

#### **Article 2.2 – Les dépenses provenant d'une résolution du conseil**

Font également partie des dépenses, dont l'autorisation est délégué par le présent règlement, toutes les dépenses provenant d'une résolution ou d'un règlement de la municipalité, d'un contrat, d'une convention ou d'une entente auxquelles la municipalité est partie prenante, de toute loi provinciale ou fédérale ou de tout règlement fais sous l'emprise d'une telle loi.

#### **Article 3 – Montant maximum de la dépense**

Le montant maximum de dépenses autorisées par la présente délégation de pouvoir en faveur du commis comptable est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars ou à une somme représentant le solde disponible au poste budgétaire pour lequel la dépense est effectuée sans toutefois excéder vingt-cinq mille dollars (25,000.00 \$).

#### **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Yvon Blanchard  
Directeur général, secrétaire  
trésorier

---

#### **2016-06-168 Adoption du Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

**Considérant** qu'un avis de motion a été passé le 4 mai 2016 pour adopter le Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres.

**Par conséquent**, Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

#### **Règlement # 2016-06-002**

---

#### **Règlement déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

---

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 4 mai 201e.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

---

**ARTICLE 1 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais apparaissent à la grille suivante :**

• Certificat de lotissement	
• Premier emplacement	120.00\$
• Emplacement additionnel	20.00\$
• Permis de lotissement	
• Chacun des emplacements à bâtir	10.00\$
• Modification à un avant-projet déjà approuvé	60.00\$
• Bâtiment résidentiel neuf	
• Chaque unité de logement	250.00\$
• Commerce, industrie, institution, public	
• Base	500.00\$
• Ajout par pied <sup>2</sup>	0.25\$
• Bâtiment mixte	
• Commerce-résidence, condominium de base	250.00\$
• Ajout par pied <sup>2</sup> commercial	0.25\$
• Certificat affichage	25.00\$
• Permis pour regrattier, ferrailleur, récupérateur	10,000.00\$
• Ouvrage de captage des eaux	100.00\$
• Ponceau, entrée charretière	50.00\$
• Installation septique	
• Émission du permis	250.00\$
• Dépôt remboursable à l'obtention de certificat	250.00\$
• Branchement au réseau aqueduc ou égout	250.00\$
• Modification à un branchement existant eau ou égout	100.00\$
• Cabinet fosse sèche	50.00\$
• Quai, patio, galerie, remise moins de 10 m <sup>2</sup> , piscine, spa	25.00\$
• Changement bardeaux couverture	100.00\$
• Agrandissement bâtiment principal	100.00\$
• Rénovation bâtiment principal	100.00\$
• Garage, bâtiment accessoire, remise (+ de 10m <sup>2</sup> )	100.00\$
• Agrandissement commerce, institution publique	
• Base	250.00\$
• Ajout par pied <sup>2</sup>	0.25\$
• Déplacement bâtiment principal	250.00\$
• Déplacement bâtiment accessoire	75.00\$
• Changement usage	75.00\$
• Démolition bâtiment principal	75.00\$
• Démolition bâtiment accessoire	25.00\$
• Construction temporaire	
• Par mois pour période déterminée	20.00\$

- Installation d'une caravane pliante, roulotte, abri temporaire, motorisé, etc., en dehors d'un terrain de camping, une seule installation par unité d'évaluation pour une période de plus de 90 jours 200.00\$
- Travaux dans le littoral ou bande protection riveraine Voir RCI
- Installation ou déplacement enseigne 25.00\$
- Modification au règlement zonage
  - Base 2,500.00\$
  - Référendum Frais réels
- Fournaise extérieure 50.00\$
- Vidange de fosse septique (autre que le programme)
  - Fosse de rétention (par vidange) 110.00\$
  - Fosse de rétention de plus de 2500 gallons  
Par 100 gallons supplémentaires 3.00\$
  - Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention 110.00\$
  - Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système Gratuit
  - Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi 120.00\$
  - Vidange toilette portative 50.00\$
- Numéro civique (Plaquette) 45.00\$
- Documents
  - Copie compte de taxe et certificat 5.00\$
  - Carte routière et plaque véhicule 2.00\$
  - Attestation de conformité pour production animale 25.00\$
  - Transmission de documents par fax local 2.00\$
  - Transmission par fax interurbain 5.00\$
  - Transmission de document par messenger 15.00\$
  - Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)
    - Épinglette 1.00\$
    - Casquette 10.00\$
    - Photocopies :
      - OSBL de la municipalité :
        - Noir et blanc 0.10\$
        - Couleur 0.20\$
      - Autre personne, commerce ou organisme
        - Noir et blanc (moins de 15) 0.35\$
        - Noir et blanc (Plus de 15) 0.30\$
        - Couleur (moins de 15) 0.45\$
        - Couleur (plus de 15) 0.40\$
  - Rapport accident ou autre 13.75\$
  - Extrait du rôle 0.40\$
  - Copie de page de règlement (max 35.00\$) 0.35\$
  - Copie de liste électorale (par nom) 0.01\$
  - Étiquette autocollante 0.10\$
  - Plastification 8,5 X 11 et moins 2.00\$
  - Plastification 8,5 X 14 3.00\$
  - Transmission par courriel ou par la poste :
    - Document à caractère officiel 10.00\$
    - Document informatif Gratuit
- Ouverture de l'écocentre 20.00\$
  - Pneus avec jante 5.00\$
  - Débris construction, camionnette et remorque (8x12 et -) 30.00\$
  - Remorque 8x12 et + 45.00\$

- Métal et végétaux (diamètre inférieur à 8")  
Gratuit
- Location emplacement de camping par jour
  - VR et roulettes 25.00\$
  - Tente et tente-roulottes 25.00\$
- Stationnement au quai public
  - Par jour 8.00\$
  - Courte durée (7 jours et moins) 40.00\$
  - Saisonnier 125.00\$
  - Propriétaire foncier LSM Gratuit
- Location salles centre communautaire
  - La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie. Gratuit
  - Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables Gratuit
  - Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.) 150.00 \$
  - Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables 250.00\$
  - Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie 250.00\$

**ARTICLE 2 Le présent règlement abroge toutes dispositions semblables dans les règlements et résolutions (R) portant les numéros suivants :**

2015-12-001	2005-06-011
2011-10-001	2012-01-001
2012-01-003	2015-01-001
2015-07-001	R2013-07-202
R2014-08-261	

**ARTICLE 3 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais sont applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, soit le 8 juin 2016.**

\_\_\_\_\_  
Gary Lachapelle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yvon Blanchard  
Directeur général, secrétaire  
trésorier

**2016-06-169 Renouvellement de l'adhésion auprès du Réseau québécois Villes et Villages en Santé**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adhérer à nouveau au Réseau québécois Villes et Villages en Santé pour l'année 2016-2017 et de payer la cotisation annuelle de 50.00 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-170 Emploi Été Canada 2016**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de former un comité de sélection, composé de Madame la conseillère Françoise Lafrenière et Madame la conseillère Denise Soucy, afin de doter le poste étudiant 2016 à la fin du mois de juin prochain et ce, dans le cadre du programme Emploi Été Canada.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-171 Graduation de la 6<sup>e</sup> année de l'École St-Nom-de-Marie**

---

**Considérant** que la graduation de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie est une étape importante dans la vie d'un enfant puisqu'elle représente le passage vers l'adolescence.

**Considérant** qu'une demande de contribution a été faite afin de couvrir les frais des albums de finissants, la mosaïque, les frais de repas pour les neuf (9) finissants lors de la graduation de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie, qui se tiendra au club de Golf Mont-Ste-Marie au mois de juin prochain sous forme d'un souper et d'une soirée dansante portes ouvertes.

**Par conséquent**, Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de payer les neuf (9) soupers des gradués au montant de 20.00 \$ chacun pour une somme totale de 180.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-996, pour aider à soutenir les festivités de la graduation des finissants de la classe de 6<sup>e</sup> année de l'école St-Nom-de-Marie lors de leur souper et soirée dansante qui aura lieu au Club de Golf Mont-Ste-Marie le 17 juin 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-172 Demande du Marché public de financer les événements du 24 juin 2016**

---

**Considérant** que le Marché public a formulé une demande de financer les événements du 24 juin 2016 qui se tiendront sous le Pavillon des artisans.

**Par conséquent**, Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de contribuer la somme de 450.00 \$ afin de couvrir les frais de la sonorisation du spectacle de Rabaska qui se tiendra le 24 juin prochain sous le Pavillon des artisans et ce, à partir du poste budgétaire # 02-70290-996.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-173 Invitation à la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique conjoint au profit de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau, le 24 août 2016, au Club de golf Algonquin**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de contribuer la somme de 50.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, envers la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique conjoint au profit de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau, le 24 août 2016, au Club de golf Algonquin.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-174 Renouvellement de la carte de membre de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de procéder au renouvellement de la carte de membre de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 25.00 \$ afin de soutenir leur vocation.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-175 Embauche de Madame Denise Bélanger à titre de Technicienne en loisirs**

---

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a été retenue dans le cadre du Programme de subvention salariale du Centre local d'Emploi (CLÉ) en accordant une aide financière permettant d'accueillir et d'intégrer des personnes déterminées, mais qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi.

**Considérant** que cette subvention couvre une partie du salaire de la personne embauchée, à certaines conditions et elle a été accordée pour une période de 26 semaines pour soutenir l'embauche d'une ressources en loisirs.

**Considérant** que parmi les candidatures reçues, une seule personne rencontrait les exigences établies dans le cadre dudit Programme de subvention salariale du Centre local d'Emploi (CLÉ).

**Par conséquent**, Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu d'offrir un contrat de travail à titre de technicienne en loisirs à Madame Denise Bélanger pour une durée de 26 semaines, au salaire prévu dans la grille salariale interne, à 35 heures par semaine, aux conditions telles que stipulées dans le manuel des employés.

**Que** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de Madame Denise Bélanger.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-176      Don à la Fondation québécoise des maladies du cœur pour souligner la célébration de la vie de Madame Johanne D'Amour**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 100.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, à la Fondation québécoise des maladies du cœur pour souligner la célébration de la vie de Madame Johanne D'Amour.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-177      Achat de drapeaux pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de procéder à l'achat de cinq (5) drapeaux de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au coût de 73.00 \$ l'unité pour la somme totale de 365.00 \$ plus les taxes applicables pour des fins d'inventaire.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-178      Élaboration d'une Politique de communication de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à l'élaboration d'une Politique de communication de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-179      Adoption du journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 7685 à 7752 inclusivement pour un montant total de 168,545.46\$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

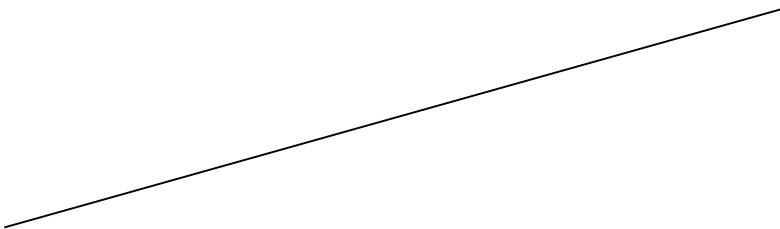
**2016-06-180      Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 18 à 21 au montant de 76,294.79 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2016-06-181 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mai 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-182 Amendements postes budgétaires**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'amender les postes budgétaires au montant de 1,747.00 \$ afin de rééquilibrer le budget de la municipalité tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-183 Demande de financement du camp de jour Kaz Can 2016**

---

**Considérant** qu'une résolution a été adoptée sous le numéro 2016-05-147 à l'effet de la demande de financement du camp d'été Kaz Can 2016 et qu'elle doit être abrogée.

**Considérant** la demande de Madame Debbie Picard, directrice, d'appuyer financièrement l'initiative du camp d'été Kaz Can pour enfants ayant lieu à l'école Queen Elizabeth à Kazabazua.

**Considérant** que le camp est accessible aux familles à faible revenus et que le camp est ouvert aux cinq municipalités du sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que les subventions provenant du gouvernement ne sont plus disponibles et qu'une contribution de 1,500.00 \$ est demandée de chaque municipalité du sud de la MRCVG.

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a créé un programme pour financer les activités estivales des enfants de sa communauté en remboursant la somme maximale de 100.00 \$ des coûts d'inscription ou à concurrence de 50% des dits coûts d'inscription.

**Considérant** qu'en 2015, quatre (4) enfants de la municipalité de Lac-Sainte-Marie étaient inscrits au camp d'été Kaz Can qui comprenait un total de 18 enfants provenant des quatre (4) autres municipalités, dont Low, Kazabazua, Danford Lake et Gracefield.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 900.00 \$ à titre de don afin de financer le camp d'été Kaz Can et qu'aucun remboursement sera effectué aux parents cette année en raison du présent financement.

Le président demande le vote.

**Abstinance** : Monsieur le conseiller Gilles Labelle se retire du vote en raison d'un conflit à ce sujet.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES**

**2016-06-184 Aventure Camp de golf 2016**

---

**Considérant** que le Club de Golf Mont Ste-Marie (Golf MSM) organise, de nouveau cette année, une «Aventure Camp de Golf» pour les juniors âgés de 8 à 14 ans.

**Considérant** que le camp est d'une durée de 5 jours du lundi au vendredi inclusivement qui portera sur le choix des périodes suivantes : du 18 au 22 juillet ou du 25 au 29 juillet ou du 8 au 12 août.

**Considérant** que le prix est de \$180.00, plus les taxes applicables, comprend le dîner du midi, l'équipement et que le Pro, Monsieur Marc Foucault, animera les sessions de golf.

**Considérant** que les membres du Golf MSM parraineront 2 jeunes de la municipalité en espérant que la municipalité pourra aussi en parrainer deux, en nous laissant la tâche de choisir les 4 candidats de la municipalité et leur choix de date.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de parrainer 2 jeunes de la municipalité au montant de \$360.00, plus les taxes applicables, puisque les membres du Golf MSM parraineront également 2 jeunes de la municipalité.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **Avis de motion**

---

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2016-07-001 ayant pour but de créer la sous zone No. V 147-1 et modifiant ainsi le Règlement de zonage portant le numéro 92010-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Madame Françoise Lafrenière  
Conseillère  
Siège # 4

---

#### **Avis de motion**

---

Je soussigné, Monsieur le conseiller Gilles Labelle au siège # 2 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement # 2016-07-002 ayant pour but d'ajouter l'usage Forestier IV (f4) à la zone F 121 et modifiant ainsi le Règlement de zonage portant le numéro 92010-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Monsieur Gilles Labelle  
Conseiller  
Siège # 2

---

#### **2016-06-185 Appui au projet érablière secteur sud Baie Newton**

---

**Considérant** que Monsieur Steve Cadorette, propriétaire de l'entreprise «Les Boisés Steve Cadorette Inc.» est le promoteur d'un projet d'installation d'une érablière dans le secteur sud de la baie Newton.

**Considérant** que Monsieur Cadorette est propriétaire de terrains dans ce secteur et qu'il a besoin, pour son projet, de pouvoir utiliser la ressource située sur les lots situés sur la propriété du Gouvernement du Québec, voisins de sa propriété et situés dans la zone F 121 et qui possèdent un fort potentiel de développement en acériculture.

**Considérant** les politiques provinciales visant à favoriser l'acériculture sur le territoire québécois incluant la région de l'Outaouais.

**Considérant** que l'installation d'une érablière de forte dimension dans ce secteur viendrait favoriser la création d'emplois locaux.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie Monsieur Steve Cadorette (Les Boisés Steve Cadorette Inc.) dans ses démarches en vue d'installer une érablière dans le secteur sud de la Baie Newton et demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau un appui dans ce dossier.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-06-186      Modification de la période de transition de la grille  
salariale interne de la municipalité de Lac-Sainte-  
Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de modifier la période de transition de la grille salariale interne de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-187      Promotion du poste de commis-comptable au poste  
d'adjointe aux finances**

---

Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de promouvoir Madame Sylvie Pétrin, occupant le poste actuel de commis-comptable au sein de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, au poste d'adjointe aux finances, effectif à partir de la présente résolution.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-188      Acquisition de terrain sis au 140, chemin Lac-  
Sainte-Marie portant le # 5279887**

---

**Considérant** que le conseil municipal croit avantageux d'acquérir l'immeuble situé au 140, chemin Lac-Sainte-Marie pour la revente et s'engage à procéder par appel de projets afin de trouver un promoteur intéressé à exploiter une station-service sur son territoire.

**Considérant** que l'immeuble possède les installations pétrolières souterraines et que la zone autorise cette vocation.

**Considérant** que l'objectif du conseil municipal est d'avoir de l'essence et autres carburants à la disposition de la population.

**Considérant** que la propriété sis au 140, chemin du Lac-Sainte-Marie est à vendre et que le propriétaire actuel a négocié avec les autorités municipales le prix de vente à 65,000.00 \$.

**Considérant** que les réservoirs à essence situés sur cet emplacement sont un actif qui serait profitable pour la municipalité et le seul emplacement possédant des droits acquis permettant d'offrir le service d'essence sur notre territoire dans le périmètre urbain.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que la municipalité accepte de payer la somme de 65,000.00 \$ pour le lot # 5279887 (140, chemin Lac-Sainte-Marie) à la condition que le permis actuel d'opération d'une station-service soit encore valide et que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques accepte de renouveler ce permis au nom de la Municipalité et qu'il n'y ait pas d'infraction aux lois et règlements en vigueur concernant cette propriété. À cet effet, la vendeuse, Madame Jeannie Descoteaux, devra fournir à la municipalité une copie de tous les documents, lettres, autorisations et avis reçus en rapport avec cette propriété depuis son acquisition.

**Autoriser** les personnes légalement désignées par la loi de procéder à la signature des documents pertinents en vue de cette acquisition.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-189      Acquisition de terrains sis au 11, 13 et 19, chemin  
Henri portant les # 5279794, 5279795 et 5279799**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser les personnes légalement désignées par la loi de procéder à la négociation dans le but de faire l'acquisition de terrains sis au 11, 13 et 19, chemin Henri portant les # 5279794, 5279795 et 5279799.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-06-190 Mandat au directeur général et au maire de poursuivre dans le dossier de développement d'une marina par le biais d'un promoteur**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard et le maire, Monsieur Gary Lachapelle, de poursuivre les démarches dans le dossier de développement d'une marina par le biais d'un promoteur.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-191 Barrage situé au Golf Mont Ste-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que suite à l'avis technique portant sur l'affaissement de terrain et rupture partielle du barrage du Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et de mandater Monsieur Éric Saumure de procéder à demander un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques pour effectuer les travaux de réparation du barrage situé au Golf Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-192 Contrat de travail du directeur général de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater le maire, Monsieur Gary Lachapelle, et la conseillère, Madame Pauline Sauvé, de poursuivre les démarches dans le dossier de renouvellement du contrat de travail du directeur général, Monsieur Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**Pour :** Monsieur le maire Gary Lachapelle, Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Monsieur le conseiller Gilles Labelle et Monsieur le conseiller François Lafrenière

**Contre :** Monsieur le conseiller Réjean Hardy

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2016-06-193 Restructuration des comités de travail des élus municipaux et abrogation de la résolution # 2016-04-114**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'abroger la résolution # 2016-04-114 et d'adopter la composition des comités de travail des élus municipaux comme suit :

- Administration et gestion financière « CAGF » : François Lafrenière et Françoise Lafrenière

**ATTRIBUTIONS :** budget, évaluation foncière, financement municipal, taxes et tarifications, acquisition des biens meubles et immeubles, action en justice, archives, centre administratif, cour municipale, politique, engagement par contrat ou convention, entente inter municipale, expropriation, élection et référendum ainsi que tous les biens culturels, bibliothèque et édifices municipaux.

- Service aux citoyens « CSC » : Pauline Sauvé et Gilles Labelle

**ATTRIBUTIONS :** musées, exposition et foire, œuvre de charité, service de loisirs, centre communautaire, parc et terrain de jeux, protection contre l'incendie, mesures d'urgence, surveillance des animaux, amélioration du réseau routier municipal, voirie, entretien des chemins d'été et d'hiver, signalisation routière, éclairage public stationnement, circulation et aéroport.

- Environnement et Urbanisme « CEU » Denise Soucy et Réjean Hardy

**ATTRIBUTIONS :** mise en valeur du territoire, approvisionnement en eau, égouts sanitaires et pluviaux, collecte, récupération et élimination des déchets, cours d'eau, nuisances publiques, traitement des eaux usées et

vidange des boues de fosses, annexion, rattachement à une autre MRC, regroupement, règlements de construction, lotissement, zonage, permis et certificats, le plan d'urbanisme, les démolitions, promotion industrielle et commerciale, programme de revitalisation.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-194 Fonds de développement du territoire projet structurant – Projet «Snow cross academy»**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'appuyer le projet de Monsieur Jim Hamlin dans le cadre de sa demande de financement déposée au Fonds de développement du territoire projet structurant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir son projet «Snow cross academy».

**Autoriser** le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à ce sujet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-195 Fonds de développement du territoire projet structurant – Projet de réaménagement des terrains de Tennis au Mont Ste-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre une demande de financement dans le cadre du Fonds de développement du territoire projet structurant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir notre projet de réaménagement des terrains de Tennis au Mont Ste-Marie.

**Autoriser** le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à ce sujet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-196 Fonds de développement du territoire projet structurant – Projet de création d'une marina**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de soumettre une demande de financement dans le cadre du Fonds de développement du territoire projet structurant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir notre projet de création d'une marina.

**Autoriser** le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à ce sujet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-197 Appel d'offre pour l'acquisition d'une nouvelle niveleuse 2016 pour le service de travaux publics de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** les nombreux bris de la niveleuse actuelle de la municipalité depuis les dernières années et que son remplacement s'impose afin de diminuer les coûts de réparation de cette dernière.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de procéder à un appel d'offres auprès des fournisseurs de niveleuse dans le but d'une acquisition future pour le service de travaux publics.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-198 Réparation de la niveleuse actuelle du service de travaux publics de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que les coûts de réparation de la niveleuse peuvent être divisés 50-50 entre le fournisseur Volvo et la municipalité, suite à une entente de bonne foi, au montant s'articulant autour de 20,000.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de réparer la niveleuse actuelle du service de travaux publics et ce, suite à une entente de bonne foi entre le fournisseur Volvo et la municipalité, au montant s'articulant autour de 20,000.00 \$ chacun, plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-199 Développement économique Canada pour les régions du Québec - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)**

---

**Considérant** que le PIC150 appuie la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes au Québec et que le programme vise à soutenir des organismes de toutes les régions qui mettent à la disposition des citoyens des infrastructures pour contribuer à la vitalité et au dynamisme des collectivités.

**Considérant** que les propositions doivent être soumises à l'aide du formulaire de demande d'aide financière et que cet appel de propositions sera en vigueur du 1er juin au 8 juillet 2016.

**Considérant** que les projets démontrant un impact positif sur l'environnement (ex. : amélioration d'espaces verts, intégration de nouvelles sources d'énergie propres, utilisation de matériaux recyclés ou de technologies propres), visant les infrastructures communautaires suivantes : Centres communautaires, sentiers récréatifs (ex. : sentiers pédestres, de vélo de montagne, de ski de fond et de raquette et autres types de sentiers) et les autres infrastructures communautaires considérées selon la disponibilité des fonds dans le cadre de cette priorité : Centres culturels, musées, centres d'interprétation et bibliothèques, installations touristiques (ex. : infrastructure d'accueil ou kiosque d'information), parcs, pistes cyclables, quais, terrains de sport ou autres installations de loisirs et toutes autres infrastructures communautaires destinées au public.

**Considérant** que le projet vise la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes et qu'il doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2017.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre une demande de financement dans le cadre du PIC150 de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour soutenir notre projet de rénovation du centre communautaire et de l'agrandissement du bureau municipal afin d'héberger la bibliothèque municipale.

**Autoriser** le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à ce sujet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-200 Demande financière pour le chemin du Lac des Bagnoles**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement des traverses sur les terrains relevant du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**Autoriser** le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à ce sujet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-201 Acquisition d'un terrain de la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield situé au coin de la route 105 et le chemin Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que le conseil municipal croit opportun d'acquérir le terrain de la caisse populaire de Gracefield situé à l'intersection de la Route 105 et du chemin de Lac-Sainte-Marie pour des convenances publicitaires et de visibilité pour nos organismes, entrepreneurs, promoteurs, etc.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser les personnes légalement désignées par la loi de procéder à l'acquisition d'un terrain de la Caisse Populaire Desjardins

de Gracefield situé au coin de la route 105 et le chemin Lac-Sainte-Marie et de signer l'acte de vente dudit terrain auprès du Cabinet de Me Louise Major.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-202 Invitation de la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau de participation et demande d'appui de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées**

---

**Considérant** que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, un fléau qu'il faut ensemble condamner, la maltraitance des personnes âgées.

**Considérant** qu'il est difficile de distinguer clairement les divers aspects de la maltraitance, physiques, psychologiques ou financiers, il faut tout de même se préoccuper particulièrement des maltraitements financiers, car bien des actes de malveillance et des violences physiques sont motivés par des intérêts matériels et qu'ils sont souvent d'origine familiale et proviennent aussi de l'entourage non familial de la personne à domicile ou en institution (le voisinage, les personnels soignants, les démarcheurs...).

**Considérant** que ces malveillances financières sont souvent des actes à la limite de la légalité, discrets et invisibles, qui passent parfois inaperçus aux yeux des victimes âgées elles-mêmes qui peuvent ne pas être en pleine possession de tous leurs moyens.

**Considérant** que dans les établissements d'accueil des personnes âgées, les maltraitements sont souvent la conséquence d'un manque de personnel et de moyens et que cette situation est inadmissible de la part de lieux de vie où les personnes doivent évoluer dans un environnement professionnel, apportant soins, sérénité et protection.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'appuyer la demande de la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau et de participer à la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées qui se tiendra le 15 juin 2016 en portant le ruban violet destiné à cette fin.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-06-198 Contrat de fourniture de sable pour l'entretien des chemins l'hiver de Les Entreprises Jacques Brisebois**

---

**Considérant** que la municipalité a fait parvenir le 22 mars 2016 un avis à Les Entreprises Jacques Brisebois Inc. (ci-après «l'entrepreneur»), au soin de Monsieur Charlie Émond, de se conformer aux exigences du contrat avant le 30 mai inclusivement.

**Considérant** que le 6 mai 2016, l'entrepreneur fut convoqué au bureau par le directeur général suite à la demande du maire pour lui expliquer ses obligations contractuelles.

**Considérant** que le 27 mai 2016, le directeur général nous confirmait, par courriel, avoir reçu de l'entrepreneur tous les documents requis à l'appel d'offre des abrasifs d'hiver.

**Considérant** qu'en date du 8 juin, Monsieur Blanchard informait, par courriel, le conseil municipal qu'il lui manque des documents et d'autres informations requises en date du 30 mai 2016.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de mandater la firme d'avocats représentant la municipalité pour étudier les recours nécessaires afin de régulariser la situation.

Le président demande le vote.

**Pour :** Monsieur le conseiller Réjean Hardy

**Contre :** Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Monsieur le conseiller Gilles Labelle et Monsieur le conseiller François Lafrenière

**REJETÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Public – Période de questions**

---

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 150 du code municipal et les sujets discutés durant la période de questions seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

**2016-06-203 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h00.

---

Gary Lachapelle, Maire

---

Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier